

## **Arrêté du Maire portant constitution du comité social territorial commun à la commune de SEIGNOSSE et au CCAS de Seignosse AM Permanent 40296 24 COM 2024 N° 02**

---

**Le Maire,**

Vu le code général de la fonction publique, article L. 254-2,

Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au comité social Territorial des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le procès-verbal des élections professionnelles au 8 décembre 2022, portant élection des représentants du personnel,

Vu la délibération en date du 11 avril 2022 portant création d'un comité social territorial commun entre la commune et son établissement public rattaché (CCAS) dont l'effectif cumulé est  $\geq$  à 50 agents,

Vu la délibération en date du 11 avril 2022, fixant à 4 le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants de la collectivité au comité social territorial commun, et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement,

Considérant l'élection municipale partielle intégrale du 26 novembre 2023, et l'élection de Monsieur le maire à compter du 2 décembre 2023,

### **ARRETE**

**Article 1** : A compter du 2 décembre 2023, les représentants de la collectivité et de CCAS au sein du Comité Social Territorial Commun sont :

Titulaires :

- Pierre PECASTAINGS
- Marc JOLLY
- Martine BACON CABY
- Brigitte GLIZE



Suppléants :

- Pierre VAN DEN BOOGAERDE
- Sophie DIEDERICHS
- André DE POUMAYRAC DE MASREDON
- Gérard BERNARD

**Article 2 :** Les Représentants du Personnel, pour mémoire, sont

Titulaires :

- Sylvie PERSEILLE
- Sandrine DUPRAT
- Miguel LALANNE
- Nathalie LECERF

Suppléants :

- Sophie CHAPUIS
- Aurélia FASQUEL
- Corinne DOUSSY
- Carole VILCOQ

**Article 3 :** La présidence du comité social territorial sera assurée par Monsieur Pierre PECASTAINGS, Maire de Seignosse ;

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au sein des locaux, M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète

Fait à SEIGNOSSE le 8 janvier 2024,

**Le Maire de SEIGNOSSE  
Pierre PECASTAINGS**

*Transmis au contrôle de légalité le : 10 janvier 2024*

*Publié sur le site internet [www.seignosse.fr](http://www.seignosse.fr) le : 11 janvier 2024*